

Décision

Générale

colonial

Décision n° 663 nommant M. Lefèvre (Lucien), président du tribunal indigène du 2e degré.

n° 663

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 1069 du 30 septembre 1949 nommant M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies, président du tribunal indigène du 2e degré

Vu la décision n° 632 du 19 juin 1950 nommant M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des colonies, commandant du cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des colonies, commandant du cercle de Djibouti, est nommé président du tribunal indigène de 2e degré, pour compter du 16 juin 1950.

Art. 2

— Avant d'entrer en fonctions, M. Lefèvre prêtera serment conformément à la loi.

Art. 3

La présente décision, qui abroge celle n° 1069 du 30 septembre 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.